

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 2 septembre 2003, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loïselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Diane Miron, représentante du Comité de parents.

SONT ABSENTS : mesdames Huguette Bussièeres, Renée Roy et monsieur Pierre Diamond.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Hélène Leblanc et monsieur Alain Langlois.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-036-09-03 Il est proposé par madame Line Tessier d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 25 juin 2003 et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2003.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
 - 6.2. École Au-Fil-de-l'Eau, pavillon Sacré-Cœur / titres de propriété
 - 6.3. École Jacques-De Chambly / autorisation de signature de consentement

- 6.4. Demandes d'ajout d'espace 2004-2007
 - 6.4.1. réaménagement du Centre de formation professionnelle
 - 6.4.2. réaménagement de l'immeuble Richelieu Valley.

7. Information :

- 7.1. En mémoire de monsieur Jean-Louis Lachapelle
- 7.2. Allocution de la rentrée 2003
- 7.3. Élections scolaires / 16 novembre 2003
- 7.4. Politique de gestion des documents inactifs / rapport et recommandations des Archives nationales du Québec à la Commission scolaire des Patriotes
- 7.5. Planification du contenu des séances du Conseil / septembre et octobre 2003
- 7.6. Approbation d'établissements aux fins de projets particuliers.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 25 JUIN 2003 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 JUILLET 2003

C-037-09-03 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 25 juin 2003 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-038-09-03 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2003 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève

Huis clos

C-039-09-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-040-09-03 Il est proposé par monsieur Yves Ballard que l'assemblée redevienne publique.

Madame Lucie Legault se joint à l'assemblée.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-012-09-03 à l'école L'Arpège;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant que l'élève sera transporté sur la base des places disponibles;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-041-09-03 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-012-09-03 à l'école L'Arpège, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 12
Vote contre : 0
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-013-09-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-042-09-03 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-013-09-03 à l'école Louis-H.-Lafontaine, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 12
Vote contre : 0
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-014-09-03 à l'école Père-Marquette;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité;

C-043-09-03 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-014-09-03 à l'école Père-Marquette, sans autre condition, pour les motifs invoqués.

Votent en faveur : 12
Vote contre : 0
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.2 École Au-Fil-de-l'Eau, pavillon Sacré-Cœur / titres de propriété

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que suite aux recherches du notaire Louis Handfield, la Commission scolaire des Patriotes ne possède pas de titre sur la partie du lot 83 adjacente à l'ancien lot originaire 82 du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilaire;

Considérant que ces deux lots ont été fusionnés pour former le lot originaire 535 du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilaire;

Considérant que cette fusion de lots ne confère pas de titre clair de propriété à la Commission;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier cette situation par l'obtention d'un jugement par prescription décennale ou par un acte de correction entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que l'acte de correction est la solution la moins dispendieuse et la plus rapide, selon le notaire Louis Handfield;

C-044-09-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes à signer tous les documents inhérents à l'acte de correction entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Commission scolaire des Patriotes relativement au titre de propriété du pavillon Sacré-Coeur de l'école Au-Fil-de-l'Eau.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 École Jacques-De Chambly / autorisation de signature de consentement

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de signature d'une formule de consentement de la Ville de Chambly ;

Considérant que cette demande pourrait entraîner des coûts de modification de l'alimentation électrique de deux poteaux d'éclairage situés le long de la rue Charles-Boyer et propriété de la Commission scolaire des Patriotes ;

Considérant que les travaux reliés à l'octroi de la servitude pourraient entraîner des modifications à la clôture de la commission, le long des rues de Bourgogne et des Voltigeurs ;

Considérant que la signature de la formule de consentement entraîne automatiquement la Commission dans un processus de préparation et de signature d'un acte de servitude ;

Considérant que l'octroi d'une telle servitude prive la Commission de l'usufruit d'une petite partie de sa propriété sans lui apporter aucune compensation ni avantage ;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer que la Commission ne déboursa aucun montant relié à la signature de la formule de consentement ;

C-045-09-03 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer ladite formule de consentement, sous réserve de l'ajout d'une clause précisant que les coûts de déplacement de la clôture et de réparation du terrain affecté par la servitude et les travaux de la Ville, de même que les coûts des modifications au raccordement des deux poteaux électriques seront aux frais, soit de la Ville de Chambly, soit de Hydro-Québec.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mesdames Diane Miron, Manon Handfield et messieurs Paul St-Onge et Jean-François Rabouin se joignent à l'assemblée.

6.1 Demandes de révision d'une décision touchant un élève... (suite)

Huis clos

C-046-09-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-047-09-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la décision du directeur de l'école Mère-Marie-Rose relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-015-09-03;

Considérant les avis des parents et du directeur de l'école entendus par le Comité de révision;

Considérant l'évaluation des apprentissages de l'élève réalisée par une orthopédagogue de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'expérience d'intégration;

Considérant la recommandation unanime du comité de révision;

C-048-09-03 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

- de modifier la décision de classement du directeur de l'école Mère-Marie-Rose;
- d'orienter l'élève en classe ordinaire (début du 3^e cycle) dans une autre école pour l'année scolaire 2003-2004;
- et qu'un bilan de cette intégration soit réalisé au terme de la première étape.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la décision du directeur de l'école Marie-Victorin relativement au classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-016-09-03;

Considérant les avis des parents et des intervenants de l'école entendus par le Comité de révision;

Considérant les évaluations professionnelles réalisées à la demande des membres du Comité de révision;

Considérant les services disponibles en soutien à l'intégration à l'école Marie-Victorin;

Considérant la recommandation unanime du Comité de révision;

C-049-09-03 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

- de maintenir la décision de classement de la direction de l'école Marie-Victorin;
- de planifier l'intégration progressive de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-016-09-03 en classe ordinaire et ce, dès la première étape de la présente année scolaire;
- et qu'un bilan de cette intégration soit réalisé au terme de la première étape.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Demandes d'ajout d'espace 2004-2007

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente les dossiers susmentionnés.

6.4.1 Réaménagement du Centre de formation professionnelle

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes offre la formation professionnelle seulement depuis 1998-1999 ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes dessert un bassin de population de 684 000 habitants avec une clientèle de 33 000 élèves ;

Considérant que la croissance démographique et de l'emploi sur le territoire de la Commission est l'une des plus fortes au Québec ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a déjà reçu l'autorisation de dispenser les programmes «Production industrielle» et «Mécanique de machines à coudre industrielles» non viables ;

Considérant qu'il y a lieu de rentabiliser les espaces inutilisés pour les deux options précitées ;

C-050-09-03 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand de demander au ministère de l'Éducation une subvention totale de 1 405 152 \$ pour réaménager les espaces inoccupés du Centre de formation professionnelle et pour l'achat de MAO, afin de pouvoir y dispenser les trois nouvelles options suivantes pour lesquelles nous maintenons notre demande, soit :

- assistance dentaire ;
- assistance technique en pharmacie ;
- électromécanique des systèmes automatisés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4.2 Réaménagement de l'immeuble Richelieu Valley

Considérant que la réalisation de ce projet a permis au ministère de l'Éducation d'éviter une construction d'une nouvelle école de 750 places-élèves sur le territoire de la Commission scolaire Riverside en rentabilisant des espaces disponibles ;

Considérant que les rénovations majeures requises pour rendre l'immeuble Richelieu Valley fonctionnel pour les besoins d'une clientèle de 1 550 places-élèves ont obligé la Commission scolaire des Patriotes à refaire en entier son réseau de câblage informatique et téléphonique ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'a reçu aucune subvention MAO pour le remplacement de celui qu'elle partageait en commun avec la Commission scolaire Riverside lorsque les deux commissions scolaires utilisaient l'édifice Macdonald-Cartier ;

Considérant l'état de désuétude extrême de certaines composantes de l'immeuble Richelieu Valley (ex. toiture) ;

Considérant la découverte de matériaux présentant un risque pour la santé lors de la réalisation des travaux (amiante et tuyauterie ABS) et les coûts reliés à leur enlèvement ;

C-051-09-03 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll de demander au ministère de l'Éducation une subvention de 1 086 154 \$ pour couvrir les coûts excédentaires entraînés par le remplacement des matériaux présentant un risque pour la santé et des composantes désuètes et non fonctionnelles et par les besoins d'achats de MAO de la Commission scolaire des Patriotes, afin de remplacer celui qui était partagé en commun avec la Commission scolaire Riverside.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 En mémoire de monsieur Jean-Louis Lachapelle, commissaire

La directrice générale, madame Ginette Jacques, reprend quelques paroles de monsieur Jean-Louis Lachapelle, à sa douce mémoire.

7.2 Allocution de la rentrée 2003

La directrice générale dépose le texte de l'allocution de la rentrée qu'elle a prononcée lors de la Conférence des cadres tenue le 15 août dernier.

7.3 Élections scolaires / 16 novembre 2003

La secrétaire générale, madame Suzanne Séguin, fait part aux commissaires que des renseignements sur les élections scolaires de novembre 2003 sont maintenant disponibles sur le site web de la Commission scolaire.

7.4 Politique de gestion des documents inactifs / rapport et recommandations des Archives nationales du Québec à la Commission scolaire des Patriotes

La secrétaire générale dépose le rapport et les recommandations des «Archives nationales du Québec» sur l'état de la gestion des archives à la Commission scolaire des Patriotes.

7.5 Planification du contenu des séances du Conseil / septembre et octobre 2003

Ce point sera traité à la fin de la séance.

7.6 Approbation d'établissements aux fins de projets particuliers

La directrice générale fait état de deux autorisations reçues du ministre de l'Éducation relatives à l'École d'éducation internationale et à l'école de la Roselière.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Dufour, présent dans la salle, signale à mesdames et messieurs les commissaires sont intéressés à devenir candidat à un poste de commissaire.

7.5 Planification du contenu des séances du Conseil / septembre et octobre 2003

Huis clos

C-052-09-03 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-053-09-03 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

La directrice générale propose quelques dates prochaines de rencontres ainsi qu'une liste de divers dossiers qui devront être traités dans les plus brefs délais.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-054-09-03 À 22 h 25, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire générale

SS/ag